

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats de l'Option Put accordée aux détenteurs des Obligations 4,25% échéant en 2020 (ISIN BE0002222884) suite au changement de contrôle de Banimmob

Aux fins de l'article 8 des Conditions Générales applicables aux Obligations échéant en 2020 (*Changement de Contrôle*), un avis a été communiqué, le 8 janvier 2019, aux détenteurs des Obligations, selon lequel l'Emetteur a fait l'objet d'un Changement de Contrôle.

Suite à cet avis, chaque Obligataire a eu le droit d'exiger de la part de l'Emetteur, jusqu'au 24 janvier 2019, qu'il rachète tout ou partie des Obligations échéant en 2020 appartenant à cet Obligataire (l'« Option Put »).

A la date d'expiration de l'Option Put, celle-ci a été valablement exercée sur 6 Obligations pour un montant total de 600 000 EUR. Par conséquent, ces Obligations seront remboursés le 19 février 2019 à la valeur nominale des Obligations échéant en 2020, y compris le coupon annuel dû le 19 février 2019.

Contact

Patrick Mertens, CEO
patrick.mertens@banimmob.be
+32 475 61 39 88

Philippe Opsomer, CFO
philippe.opsomer@banimmob.be
+ 32 2 710 53 46

www.banimmob.be

A propos de Banimmob

Banimmob se profile comme un acteur capable de produire ou transformer un actif immobilier tertiaire ainsi que de construire des immeubles build-to-suit répondant tant aux exigences et critères les plus stricts des investisseurs finaux qu'aux souhaits des locataires. Le portefeuille immobilier actuel porte sur environ 78.000 m² de surfaces développées et environ 281.000 m² à développer.